

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

-----  
**Arrondissement  
de Lyon**  
-----

**Métropole de Lyon**

**République Française**

-----  
**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres  
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la  
délibération **35**

Séance du 25 mai 2023

Liste des délibérations publiée le 2 juin 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour  
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : Mme Emmanuelle VIEUX-ROCHAS

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

**OBJET**

**16**

**Création d'un poste d'apprenti  
à la direction des systèmes  
d'information**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, BOIRON, CAUCHE, BARRIER, GUERINOT, FUGIER, ASTRE, ESCOFFIER, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNEL, VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-ROCHAS, LATHUILIÈRE (à partir du rapport n° 3), REPLUMAZ, MIHOUBI, GUO, GILLET, MAMASSIAN, de PARDIEU,

Membres excusés : Mmes et MM. GIORDANO (pouvoir à Mme SARSELLI), MOMIN (pouvoir à Mme BAZAILLE), DUMOND (pouvoir à M. CAUCHE), FUSARI (pouvoir à Mme GUERINOT), JACOLIN (pouvoir à Mme MOUSSA), SCHMIDT (pouvoir à M. GILLET).

Madame ASTRE, Conseillère municipale déléguée état-civil et ressources humaines, explique qu'à la suite du départ d'un technicien, un travail sur l'évolution de la Direction des systèmes d'information (DSI) a été mené permettant de repenser l'organisation du service afin de prendre en compte le changement des besoins en matière de compétences techniques, de gestion des contrats et de conduite de projets.

La création d'un contrat d'apprentissage de niveau BTS ou LICENCE permet d'atteindre les objectifs de la collectivité en matière de sécurité et d'administration des systèmes et des réseaux, d'enrichir le service par une plus forte hétérogénéité des profils, de préparer un jeune à l'obtention d'un diplôme d'enseignement supérieur.

Le Comité Social Territorial (CST) a émis un avis favorable sur la mise en place d'un contrat d'apprentissage à la Direction des Systèmes d'Information.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER la création d'un poste d'apprenti à la DSI,

- APPROUVER les modifications apportées au tableau des effectifs.

Appelé à se prononcer,  
le conseil municipal, à l'unanimité,  
- APPROUVE la création d'un poste d'apprenti à la DSI,

- APPROUVE les modifications apportées au tableau des effectifs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI